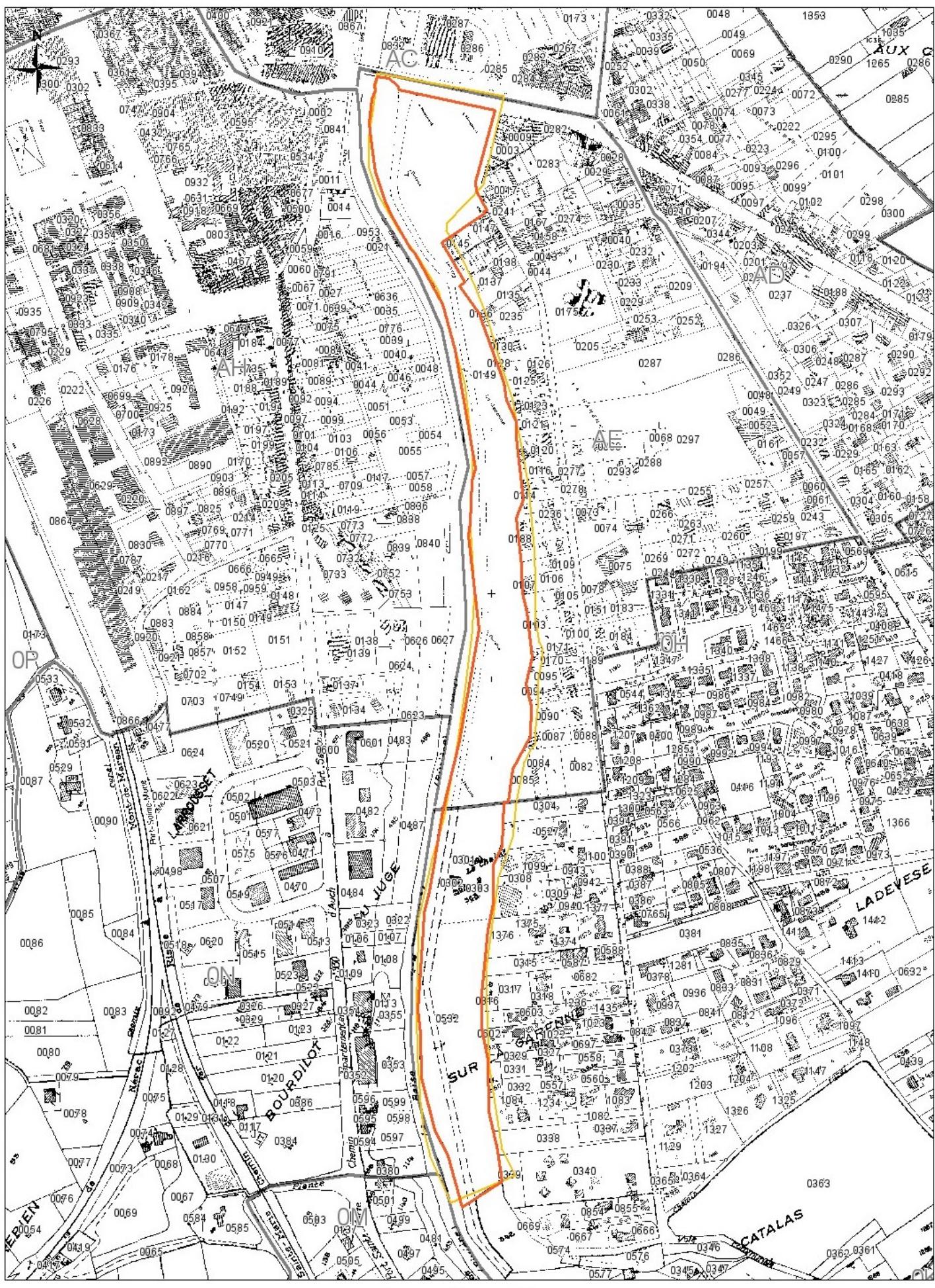


NERAC

Site classé : Parc du château des rois de Navarre



Service des Sites
Perspectives et Paysages

Bureau des sites naturels
et paysages

Lot-et-Garonne

NERAC
château de Séguinot

Palais Royal le
19
Rue de Valois - tél. Gut. 05-45

ARRÈTE

Le Ministre de l'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments
naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique,
légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monumens
naturels et des sites du Lot-et-Garonne dans sa séance du 16 dé
cembre 1944,

ARRÈTE :

Article Ier. - Sont inscrits sur l'inventaire des châteaux
pittoresques du Lot-et-Garonne le château de Séguinot et ses
dépendances à NERAC.

Délimitation:

Sud - une droite parallèle à la face Sud de l'ensemble et passan
à 25 m. de cette dernière allant de la R.N.130 à la rive
gauche de la Baise.

Est - la rive gauche de la Baise

Nord - une droite parallèle à la face Nord et passant à 25m. de
cette dernière, depuis la rive gauche jusqu'à la R.N.

Ouest - la Route nationale n°130.

Parcelles cadastrales:

83p.84p.85.86.87.88.89p.90p. de la section S.

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Nérac et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

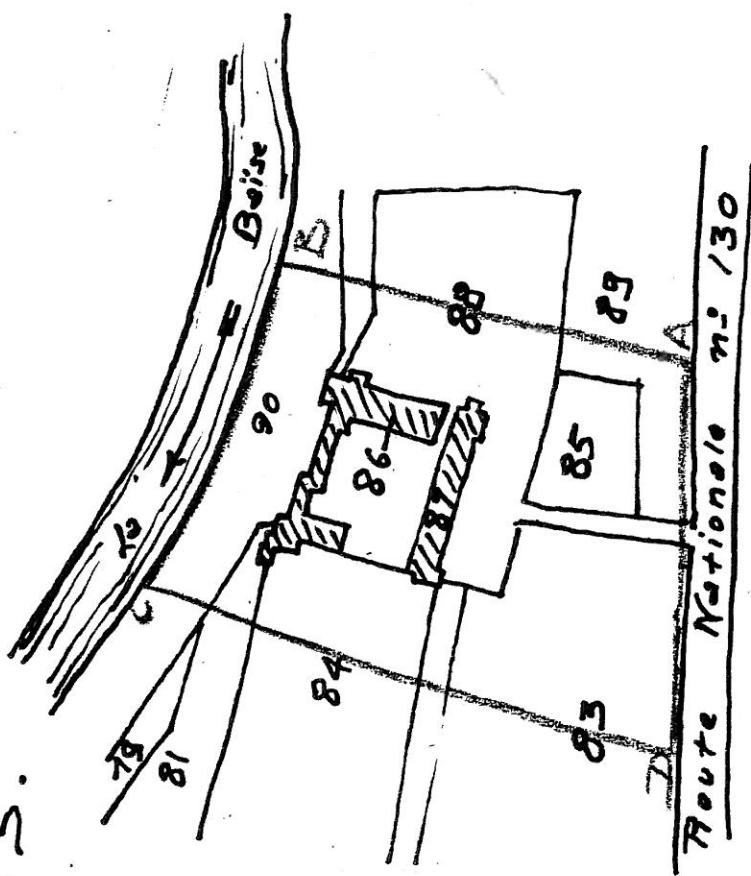
Paris, le 1 NOVÉ 1945

Par Délégation
Le Directeur Général de l'Architecture

R-Danis

Commune de Néac

- section S.



- Ensemble de Seguinot -